LA PLACE DES REGIONS FRONTALIERES DANS L'EUROPE. LE CAS DU PAYS NIÇOIS DE 1792 A NOS JOURS

Thierry COUZIN

Les critères retenus pour l'adhésion des candidats à l'Union posés par le Conseil européen de Copenhague en 1993 étaient au nombre de trois : politiquement être une démocratie stable respectant les droits de l'homme et le droit des minorités, économiquement avoir une économie de marché, juridiquement mettre en adéquation la législation européenne avec ses propres institutions. Le moment était alors à l'optimisme vers la réalisation d'une grande idée libérale après l'effondrement du bloc soviétique. L'élargissement récent de l'Union Européenne à 25 membres et les discussions portant sur son extension à l'horizon 2010 à la Turquie voire, pour les plus internationalistes, à d'autres espaces de l'ancien empire Ottoman comme l'Albanie ou la Bosnie[1] relève de l'actualité et de ses querelles sur le devenir de l'Union. Avec l'apparition de l'expression « Euro-Méditerranée » lors de la Conférence de Barcelone en 1995, il fut même question de l'entrée du Maroc dans le marché unique. Le projet de Constitution proposé à la ratification de ses membres prévu initialement au printemps 2004 et repoussé à une date ultérieure[2] lui offre un cadre suffisamment souple pour contenir la réalité des suffrages propres à chaque Constitution particulière et les espérances comme les craintes sur les futures institutions politiques de l'Europe.

Pour l'heure celle-ci est dotée d'institutions dont les prérogatives, au regard de la séparation des trois pouvoirs en France prévue par la Constitution de la Ve République de 1958, législatif, exécutif, judiciaire, s'enchevêtrent avec celles de la Communauté, le Parlement, le Conseil européen, le Conseil des ministres, la Commission européenne et la Cour de justice. L'article I-52 du Traité constitutionnel va dans le sens des espoirs d'un nouveau droit international[3] puisqu'il stipule, d'une part que l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres, d'autre part que l'Union respecte également, toujours en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles. A ce débat on peut penser que la recherche historique, résolument comparatiste, puisse participer en dressant périodiquement une sorte d'état des lieux sur l'évolution des problèmes rencontrés[4]. Ceci afin de remettre à jour la perspective frontalière qui nous vient du XIXe siècle lors de l'extension du modèle français de l'Etat-nation[5]. Plus exactement l'accélération de sa diffusion après la Révolution de 1848 a relancé le débat sur le type de représentativité apte à établir la stabilisation des remous sociaux[6].

Ce cadre général une fois établi il faut, en ce qui nous concerne, souligner que l'art I.5 du projet constitutionnel stipule que L'Union européenne respecte le pouvoir national dans ses structures politiques propres, y compris d'après l'art.I.12 en ce qui concerne l'autorité locale et régionale[7]. Cette charpente renvoie donc chaque Etat à ses propres contradictions sur la citoyenneté, la régionalisation, si ce n'est l'espace plus réduit de pays où prévaut le rayonnement d'une ville ou des groupements de villages. Essentiellement c'est chaque zone frontalière qui se trouve au centre de ce débat sur la mise en cause des liens qui unissent la Communauté. A la connaissance de ce qui semble être un mouvement de fond de l'Histoire entamé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'historien peut apporter sa contribution par sa capacité à examiner un territoire pour en chercher ce qui relève de la tradition ou, sans que cela soit forcément une continuité, à en évaluer au regard du passé les potentialités. Ambitieuse, cette perspective repose

---

[1] Ignacio Ramonet, « Turquie », dans *Le Monde Diplomatique*, 2004, 608, p. 1.

[2] « Projet de Traité constitutionnel européen », *Conférence Inter Gouvernementale*, 6 août 2004.

[3] Jacques Derrida, « Une Europe de l'espoir », dans Le Monde Diplomatique, 2004, 608, p. 3.

[4] José Gentil Da Silva, « A propos des horizons alpins. Equivoques et questions à débattre concernant la communication, la tradition et l'identité », dans *Ceux qui passent et ceux qui restent. Etudes sur les trafics transalpins et leur impact local,* Colloque, Bourg-Saint-Pierre, 1989.

[5] Gilles Pécout, « Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », dans *Penser les frontières de l'Europe du XIXème au XXIème siècle*, Colloque, Paris, 2004, pp. 23-38.

[6] Carlo Carini, « Il pensiero politico dell'Ottocento (temi e ricerche) », dans *Il pensiero politico. Rivista di Storia delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 1, pp. 110-121.

[7] « Projet pour la convention pour une Constitution européenne », dans *Le Monde*, 2003, 18 juin.

sur la réflexion des intellectuels engagés dans la définition du régime démocratique lorsque prit fin l'ébranlement inauguré par la Révolution française[8].

A la pointe occidentale de l'Eurasie « l'isthme français »[9] constitue déjà un Etat précocement national dans lequel le tracé des frontières à la fois rapproche et sépare les peuples sis sur ses limites. Il est ainsi remarquable qu'il faille attendre les années quatre-vingt du XVIIIème siècle pour que le terme « frontalier » entre dans la langue française et donne ainsi une sorte de « statut » tardif témoignant d'une volonté d'apaisement à ces populations réputées turbulentes par leur ignorance de la politique des séparations naturelles, crêtes, fleuves ou forêts[10]. A l'extrême sud-est le pays niçois échappa jusqu'au XIVe siècle à la problématique réductrice de l'identité culturelle puisque demeurant dans une conception médiévale de l'espace méditerranéen plus proche des marches impériales que de l'idée moderne de nation[11]. La longue obédience savoisienne qui s'en suivit pendant cinq siècles ignora les solutions faciles en essayant de suivre la conjoncture européenne en contrôlant l'ouverture sur la mer de Nice au service de sa position à cheval sur les Alpes du Sud dès le XVIIe siècle. Néanmoins la présence de l'administration piémontaise fut suffisamment souple avec le système de l'intendance pour donner au Comté un activité régionale relativement autonome comme du reste, dans la longue durée, l'ensemble des pays sous la domination des Savoie[12].

Ce n'est qu'en septembre 1792 que cette population fut durement confrontée à l'expansionnisme de la France révolutionnaire[13]. Dès lors ce petit pays oscilla entre diverses alternatives, la départementalisation, le monde clos de la Restauration, l'orientation italienne de 1848, l'enjeu des nationalités en devenir entre les mains de Cavour et de Napoléon III en 1860, tout contribua à sa difficile entrée dans une modernité généralisatrice ayant désormais le vent en poupe[14]. Comment cette région pauvre s'enrichit-elle ? Et qu'en fut-il du département des Alpes-Maritimes dans le cadre des guerres françaises de 1870, de 1914, et de 1940 ? Qu'elle place accorder à son tardif exode rural et à des mouvements migratoires dont il s'agit de savoir s'ils marchèrent à l'unisson des autres régions ? Ce qui lui tient souvent d'identité, ce qu'on peut appeler par une expression galvaudée son folklore culturel[15], tient-il à une résurgence d'un régionalisme issu de la IIIème République[16], ou d'un passé plus lointain issu du premier XIXe siècle[17]?

Les études les plus récentes plaident en faveur de la complexité d'un espace en construction en phase avec les développements régionaux discutés de l'Union européenne[18]. De 1792 à nos jours le cas du pays niçois dans la perspective frontalière que propose l'Europe d'aujourd'hui vaut ainsi la peine d'une recherche respectueuse des traits communs comme des

---

[8] Giorgio Sola, « Classe dominante, classe politica ed *élites* », dans *Il Pensiero Politico. Rivista delle Idee Politiche e Sociali,* 2003, 3, pp. 464-484.

[9] Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol.I. : Espace et histoire,* Paris, 1986, pp. 239-271.

[10] *Histoire de la France. L'espace français*, (dir.), Jacques Revel, Paris, 2000, pp. 70-89.

[11] Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire. Le comté de Nice entre altérité et identité », dans *Histoire des Alpes*, Lugano, 2001, pp. 71-85.

[12] Henri Costamagna, « Pour une histoire de l'*Intendenza* dans les états de terreferme de la Maison de Savoie à l'époque moderne », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1985, fasc.II, pp. 373-467.

[13] Thierry Couzin, « Subversion et Révolution dans le pays niçois de 1790 à 1796 », dans *Recherches Régionales,* 2000, 155, pp. 27-32.

[14] Thierry Couzin, « L'initiative de l'Etat et ses limites dans le pays niçois durant le règne de Charles-Albert (1831-1848) », dans *Recherches Régionales*, 2000, 154, pp. 63-70 ; « La pensée d'Auguste Carlone : de l'engagement politique à la réflexion historiographique sur le Comté de Nice », dans *Recherches Régionales*, 2005 ; 178 ; pp. 35

[15] Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, 35, pp. 63-72.

[16] Jean Charles-Brun, *Le Régionalisme*, Paris, 2004, pp. 61-345.

[17] Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert*, Zürich, 2001, pp. 98-105.

[18] Andrée Dagorne, Jean-Yves Ottavi, « Gestion des hommes et/ou des hectares ou comment découper un territoire ? Application aux Alpes-Maritimes », dans *Recherches Régionales*, 2004, 172, pp. 1-50.

particularités. Ce travail sera divisé en trois parties. D'une part de la Révolution française à la départementalisation, d'autre part l'évolution de la région du rattachement au terme de la seconde guerre mondiale, enfin de la libération à nos jours.

.

● Le pays niçois face à l'irruption de la question nationale (1792-1860)

L'idée d'une nation composée de citoyens commença avec la Révolution de 1789. C'est de cette affirmation que naquit au XIXe siècle la coupure historiographique exclusivement française entre les époques moderne et contemporaine. Il est remarquable que cette césure appartienne à une mémoire collective colportée non seulement dans les manuels scolaires[19] mais par la reproduction des rituels fondateurs de la République « Une et indivisible » qui alimentent la recherche de spécialistes autour de l'adaptation de ce modèle à l'évolution politique[20]. C'est que la prétention révolutionnaire venue des Lumières[21] à faire de Paris le centre d'une nouvelle culture politique populaire s'appuya sur une volonté régénératrice de l'humain allant jusqu'à englober certains véhicules de l'échange culturel comme la langue[22], le vêtement[23] et l'art[24]. Il s'est donc agit d'une tentative véritablement démiurgique de construire un réel qui soit en somme la réalisation matérielle de l'idéal[25]. Ce constat fit des acteurs de l'expansion française les dépositaires de la « Grande Nation » qui particulièrement dans les zones de frontières se heurta en son temps à des résistances[26]. Ce fut le cas dans les pays du royaume de Sardaigne, et plus précisément dans le Comté de Nice.

Il est probable que l'esprit de subversion contre l'ordre établi se distingua de la délinquance ordinaire dans le Comté niçois dès 1790 avec l'arrivée massive d'émigrés de la noblesse française et la présence d'activistes provençaux[27]. Peut-être ces derniers furent-ils en quelque sorte délivrés de l'opposition avec Paris sur la question religieuse, à l'origine de la dichotomie Révolution et Contre-Révolution, puisqu'ayant à une écrasante majorité adhéré à la Constitution civile du clergé marquant l'autonomie gallicane vis-à-vis de la Papauté[28]. Au contraire les prêtres du royaume de Sardaigne demeurèrent fidèlement attachés à l'obédience romaine, centre de la piété catholique baroque[29].

La correspondance du consul de France à Nice, Le Seurre, avec la municipalité de Toulon sous l'autorité de laquelle étaient placés les militaires présents dans la cité, renseigne sur la forme des premiers affrontements. Ceux-ci relevèrent d'abord de la symbolique arborée puisque ce sont les signes de la cocarde et du drapeau tricolore qui provoquèrent une émeute dans le quartier du port et quelques mois plus tard, après l'annonce de la fuite de Louis XVI à Varennes, à Monaco. Mais c'est après la proclamation par l'Assemblée Nationale à Paris de la Ière République en

---

[19] Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIIIème-XXème siècle*, Paris, 2001, pp. 240-242.

[20] Maurice Agulhon, « Conflits et contradictions dans la France d'aujourd'hui », dans *Annales E.S.C.*, 1987, 3, pp. 595-610.

[21] Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?,* Paris, 1996, pp. 7-435.

[22] Jacques Guilhaumou, *La langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique,* Paris, 1989, pp. 9-212.

[23] Bruno Ray, *S'habiller au XVIIIème siècle. Construction d'un symbolisme politique*, Nice, 1991, pp. 13-135.

[24] Jean Storobinski, *1789. Les emblèmes de la raison*, Paris, 1979, pp. 5-212

[25] Vasco de Magalhaes-Vilhena, *Anciens et modernes. Etudes d'histoire sociale des idées*, Paris, 1986, pp. 185-224.

[26] Jacques Godechot, *La Grande Nation l'expansion révolutionnaire dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, 1953, pp. 71-85.

[27] Thierry Couzin, « Subversion et Révolution… » *op. cit.*, p. 28

[28] Michel Vovelle, « Le poids des affrontements religieux dans la formation des options collectives méridionales sous la Révolution française », dans *Religion, Révolution et Contre-Révolution dans le Midi 1789-1799*, Colloque, Nîmes, 1990, pp.216-217 ; Gérard Cholvy, *Christianisme et société en France au XIXème siècle 1790-1914*, Paris, 2001, pp. 9-20.

[29] Yves Bonnefoy, *Rome, 1630. L'horizon du premier baroque*, Paris, 2000, pp. 5-218.

septembre 1792 que les événements se précipitèrent.. Dès le 21 septembre des prêtres avaient prêché dans la rue pour engager la population à la résistance contre l'oppresseur. Le 28 septembre au soir commencèrent les troubles en ville après le départ des autorités sardes par la route de Turin. Marins, portefaix, paysans, femmes, le petit peuple de Nice se livra à un saccage panique de la cité abandonnée. Le 29 septembre encore, l'évêque de Nice monseigneur Valperga faillit être pendu. Avec l'entrée dans la ville de l'armée commandée par le général Danselme le 30 septembre 1792 l'ordre fut en partie rétabli cette fois par les représentants de la Révolution française[30].

C'était la cinquième fois depuis le début du XVIe siècle que la France conquérante envahissait ce petit espace mais l'annexion d'un pays dès lors peuplé d'uniformes eut pour effet d'inventer un nouveau territoire : le département des Alpes-Maritimes[31]. L'avenir institutionnel dans le cadre de la République fit l'objet d'élection dont la multiplicité des opinions exprimées témoigne que l'idée moderne de nation n'était pas par tous compris de la même manière, d'où la difficulté de parler de partis politiques. L'organisation du suffrage se déroula dans la confusion à partir du 25 novembre à la cathédrale Sainte-Reparate. Trois mouvances se dessinent cependant sur fond d'insoumission dans le moyen et le haut pays où la guerre se poursuit entre les troupes françaises et l'armée régulière sarde secondée par les Barbets. D'une part le camp des réunionnistes, avec Blanqui, Dabray, ou Ruffin Massa, d'autre part celui de l'indépendance niçoise avec Joseph Ignace Giaccobi, enfin celui des royalistes avec Léotardi de Boyon. Les déplacements de la juridiction du Sénat de Nice témoignent de la persistance des troubles et des difficultés à établir juridiquement la distinction entre révolutionnaires, légitimistes et bandits : Nice jusqu'au 28 septembre 1792, Saorge à partir du 23 octobre 1792, Borgo San Dalmazzo au 6 novembre 1792, enfin Carmagnola du 17 juin 1794 jusqu'au 12 juillet 1796. Cette période prit fin après la victoire du général Bonaparte à Mondovi le 22 avril 1796, et l'armistice Cherasco qui s'en suivit signé entre la France et le roi Victor-Amédée III. Dès lors les Alpes-Maritimes fournirent un impressionnant quota de militaires de haut rang à la France : Masséna, Rusca, Bavastro, Joseph Tordo[32].

Avec la nomination de Joseph Dubouchage comme préfet de 1800 à 1814 s'ouvre une période de stabilité favorable au retour de certains traits spécifiques renouant avec l'accueil d'hôtes étrangers. Lorsque ceux-ci acceptent le contact avec les résidents ils participent à la recherche de la qualité de la vie[33]. Ce fut le cas lors du retour en 1802 des Anglais et parmi eux du médecin John Brunnell Davis qui profita de son séjour à Nice pour écrire un ouvrage afin de venir en aide aux malades qui cherchent à se soigner dans un climat vanté pour sa température et aussi de rappeler les beautés et les vestiges d'un pays qui a toujours tenu un rang remarquable dans les annales de chaque époque. A cet effet le discret britannique s'attacha à prendre des notes à partir de ses observations visant plus précisément les bienfaits d'un air nouveau sur ce qu'on appelait alors la phtisie pulmonaire, c'est-à-dire la tuberculose. Par sa curiosité encyclopédique il se comporte en homme du XVIIIème siècle et le grand livre qu'il publiera à Londres en 1807, « L'Histoire ancienne et moderne de Nice, comprenant un récit de la fondation de Marseille, précédée par des observations sur la nature, les productions et le climat du territoire de la première ville nommée, ainsi que des cités voisines, avec une introduction comprenant de modestes avis aux malades qui, dans l'espoir d'un arrêt du progrès de la maladie, cherchent l'influence de ces climats salubres », fourmille de conseils pratiques indiquant le linge qu'il faut

---

[30] Thierry Couzin, « Subversion et Révolution… », *op. cit*., pp. 29-31.

[31] Paul Gonnet, « Les différents visages à Nice d'une invention française (29 septembre 1792-mai 1814) », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Colloque, Nice, 2000, pp. 65-66.

[32] Thierry Couzin, « Subversion et Révolution… », *op. cit*., pp.31-32 ; Paul Gonnet, « les différents visages… », *op. cit*., pp. 66-69.

[33] José Gentil Da Silva, « Les Alpes-Maritimes : ce carrefour méditerranéen, ce ferment pour l'Europe, une chance pour la France », dans *Mélanges Paul Gonnet*, Nice, 1989, pp. 191-199.

porter avec soi, les régimes qu'il vaut mieux suivre, les heures préférables pour les sorties, l'échelle des tarifs pour louer une voiture attelée, enfin les quartiers que l'on doit préférer. Certes ce médecin anglais n'échappe pas à certains des lieux communs proférés par ses compatriotes en villégiature : il préfère l'Ancien Régime et s'émeut des dégradations occasionnées par les troupes révolutionnaires, du mode d'imposition qu'il juge trop lourd du nouvel Etat de tutelle, de la ruine des familles nobles, enfin il se fait condescendant devant les formes extraverties de la foi catholique locale soit des processions et du culte des saints. L'altruisme de sa démarche en faveur de Nice ne saurait pourtant être démenti et son but ultime demeura d'en faire la promotion dans son pays[34].

Les quelques 200 000 habitants du pays niçois se montrèrent-ils satisfaits du retour à la paix que marqua la Restauration de Victor-Emmanuel sur le trône et du retour proclamé au *Buon ordine* ? La région serait redevenue politiquement docile et repliée sur elle-même : Nice retrouvant sa place de chef-lieu administratif « tut'coma dinans », de retour, les Anglais en villégiature hivernale s'installèrent dans leur ancien fief du faubourg de la Croix de Marbre, enfin si la proclamation de la liberté de la presse fut saluée par ceux qui accordèrent leur confiance à la promulgation du *Statuto*, la bourgeoisie serait demeurée simplement loyaliste et comme en attente du plébiscite qui rattacha ce pays à la France en 1860[35]. Nous prétendons au contraire que cette période fut discontinue et riche de contradictions. La Révolution française y avait relancé dans ce petit pays de frontière la double problématique d'une classification des peuples qui conjuguerait une perception de la diversité restituant à chacune de ses composantes une identité et de leur caractérisation tendant à retrouver dans la multiplicité ce qui fait l'unité de l'humain[36]. Dans le temps long ces distinctions qui agitent aujourd'hui les chercheurs étaient singulièrement complexe à cerner.

Déjà lors de la halte au château de Nice de l'antipape Benoit XIII en 1404-1405 en route vers Rome avec le soutien de la monarchie française et de ses alliés les comtes de Genêve et de Savoie ou la couronne d'Aragon, l'élément anthropologique qu'est l'art culinaire lui réserva une table qui fut princière dans un monde médiéval où dominait un style international et où les valeurs régionales ne se distinguaient encore que malaisément[37]. A l'époque moderne voyageurs, militaires, pèlerins, commerçants de passage y inventèrent la tradition de l'accueil et, dans la mesure où la rencontre de l'autre y fut d'abord contrainte, provoquèrent en retour un individualisme farouche s'exprimant dans les autonomies revendiquées des communautés villageoises dont l'identité relevait justement de la généralisation dans le pays d'une sensibilité dont la prise de conscience collective particulariste à l'époque simplificatrice des nationalités au XIXe siècle fut un avatar[38]. Alors l'invention de la tradition ancestrale faisant remonter la spécificité de Nice à la colonisation grecque servit les partisans de la francophilie[39].

A la Restauration c'est l'administration qui intervint en établissant un cadre provincial proposé par le roi qui lui fit perdre dès 1818 sa dénomination de « Comté »[40]. Il s'agissait de la disparition d'un marqueur de l'identité que les besoins de l'Etat n'avait rendu nécessaire que

---

[34] Jean-Paul Potron, « Contribution britannique à la représentation du pays de Nice ou les aventures du docteur Davis sous le Consulat », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 133-144.

[35] Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) », dans *Histoire de Nice*, Toulouse, 1976, pp. 247-303.

[36] Marc Crépon, « La classification et la caractérisation des peuples (entre unité et identité promises) », dans *Il pensiero gerarchico in Europa XVIII-XIX secolo*, (a cura di) Antonella Alimento, Cristina Cassina, Firenze, 2002, pp. 221-233.

[37] Henri Bresc, « La cuisine et la table à la cour de l'antipape Benoît XIII. Nice, 1404-1405 », dans *Mesclun,* 1989, 11, pp. 20-27.

[38] José Gentil Da Silva, « Les Alpes-Maritimes : ce carrefour méditerranéen ;… », *op. cit.*

[39] Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone… », *op. cit.*

[40] Henri Costamagna, « Communautés et pouvoir central dans la province de Nice durant la Restauration sarde (1814-1848) », dans *Ombre e luci della Restaurazione. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna,* Convegno, Roma, 1997, pp. 336-337.

depuis le duc Charles III en 1526[41], son emploi administratif premier a pu même être daté de 1442[42]. L'appellation demeura pourtant dans la titulature des actes à usages internationaux au moins jusqu'en 1847 signe que la légitimité de l'Etat savoisien se comprenait toujours dans le monde des dynasties[43]. En somme, si intérieurement la persistance du terme « Comté de Nice » y compris dans l'historiographie locale présente les caractères d'un mythe fondateur de l'identité collective[44], du point de vue externe la mentalité géocentrique des Savoie fut à l'origine de l'hésitation durable dans le choix d'une définition de cet espace entre sa portion alpine et sa partie littorale, source du succès au temps du tourisme de masse de l'expression tenace descendre sur la « Côte »[45]. C'est donc un vieux *topos* que rejoint l'analyse régionale fondée sur la polarisation puisque l'examen de ses activités tertiaires a conduit encore récemment un géographe à titrer : « La *Côte d'Azur*, c'est la région de Nice »[46]. L'actuel projet de Traité constitutionnel ne permet pas de résoudre ces interrogations puisqu'il postule que les limites des régions existent telles qu'elles sont définies par chaque Etat. En France c'est la loi de 1973 qui a accordé au découpage en 22 régions une personnalité juridique et financière, avec un pays niçois administrativement dépendant de Marseille, capitale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur[47]. C'est sur cette base que l'art.III-386 s'appuie pour établir un organe seulement consultatif : le Comité des régions. Une réalité conforme aux dispositions prévues par le traité de Maastricht en 1992[48]. Jusqu'où peut aller l'historien dans la prospection scientifique tout en restant en phase avec son temps est un vaste champ de réflexion à laquelle la biographie intellectuelle comme l'examen des travaux d'un maître en matière d'équilibre entre les souverainetés, de la petite patrie aux relations internationales, participe avec force[49].

Du point de vue économique quant à l'exploitation du débouché maritime niçois on constate que c'est l'intégration de la Ligurie et de son port Gênes en 1815 qui asphyxia son rayonnement dû à ses franchises portuaires[50]. Ce n'est pas la question nationale posée brutalement depuis 1792 mais le calme relatif de la période napoléonienne qui a durablement marqué les consciences des élites nouvellement promues par l'achat des Biens nationaux à l'esprit d'entreprise comme celles des notables plus anciennement enracinées avec l'élargissement de la participation électorale au niveau local[51]. Sous le règne de Charles-Félix, en 1823, l'inspecteur des mines du royaume Joseph Despine fit un périple de Nice à Monaco, passant par Puget-théniers, Guillaumes, l'ancien comté de Beuil, Lantosque et la vallée de la Roya, il s'agit certes d'un voyage personnel puisqu'il y négocie ça et là des bouteilles d'eau minérale, mais aussi professionnel puisqu'il dresse des procès-verbaux relatifs à la concession de mines et en rédige le rapport pour un haut fonctionnaire de Turin[52]. Ceci est important puisque cela prouve que l'activité montagnarde industrieuse n'était pas éteinte, par exemple dans la vallée

---

[41] Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire… », *op. cit.*, pp. 72-75.
[42] Hervé Barelli, « Le comté de Nice, dénomination d'un espace symbolique », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes, op. cit.*, pp. 26-27.
[43] Thierry Couzin, *Originalié en politique*, *op. cit.*, p. 39.
[44] Hervé Barelli, « Le comté de Nice… », *op. cit.* p. 45.
[45] Bruno Berthier, « Nice : *terra incognita* », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 103-119.
[46] Daniel Noin, *L'espace français*, Paris, 1995, pp. 157-158.
[47] *Ibid*, pp.78-79.
[48] Jean Labasse, *Quelles régions pour l'Europe ?,* Paris, 1994, pp. 20-21.
[49] *Nazione, nazionalismi ed Europa nell'opera di Federico Chabod,* (a cura di) Marta Herling, Pier Giorgio Zunino, Convegno, Firenze, 2002, pp. V-307.
[50] Thierry Couzin, *Originalité en politique, op. cit*., pp. 101-103.
[51] Henri Costamagna, « Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes : l'office d'intendance et l'évolution des Communautés », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 57-60
[52] Bernard Coutin, « De la manière dont Joseph Despine, inspecteur général des mines du royaume de Piémont-Sardaigne a appréhendé le comté de Nice en 1823 », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit*., pp. 158-159.

de la Tinée les artisans du fer, du cuir ou de la cordonnerie écoulaient encore leurs produits aussi bien à Nice qu'à Lyon ou Grenoble[53].

C'est dans le cadre d'une mutation d'ensemble qu'il faut placer les prémisses d'un développement autre du pays niçois au cours du règne de Charles-Albert[54]. La création du *Consiglio d'Ornato* le 26 mai 1832 exclusivement réservé à Nice dans l'espace savoisien y participa en ayant pour charge un plan d'embellissement de la ville visant à rendre plus régulier le cours des voies de *Nizza Marittima*, plus commode la circulation de ses habitants et plus beau l'aspect de la ville. Mais il releva également d'un acte visant à la salubrité publique dans le contexte exceptionnel de la propagation de l'épidémie de choléra[55], plutôt que dans celui plus général de l'essor des villes européennes entendu comme analyse dialectique du réel et de la représentation du paysage urbain[56], donnant trop de place à notre avis aux projets au détriment de l'historicité dans laquelle s'inscrit le phénomène. Mais c'est surtout l'abolition du droit d'asile au port de Nice décrété le 30 juin 1835 suite aux plaintes du consul de France Joseph de Cauclaux accusant le Sénat de Nice d'octroyer une nationalité rédemptrice au milieu délinquant des affaires fuyant la justice française qui constitua le tournant économique du pays. Le problème venait d'un malentendu sur l'idée que pouvaient se faire les responsables locaux puisque leur conception de la nation demeurait au sens médiéval l'ensemble des commerçants liés au trafic portuaire. Reste que le gouvernement de Turin s'exécuta et dès lors les entrepreneurs niçois privés s'associèrent aux initiatives publiques du gouvernement sous la forme de *Consortile* pour s'atteler au développement des voies de communications dans les vallées afin de relier ces routes au chef-lieu de Nice. Nous pensons toujours qu'il s'agit là de l'éclosion moderne de la région par l'homogénéisation de son espace mais que le capital engagé ne fut pas suffisant pour mener à bout une entreprise à l'origine piémontaise qui attendra la France[57]. Avant cette tentative caractéristique de l'Etat moderne le moyen et le haut pays alpin avaient suivi leur propre évolution interne, la vie rurale ne se limitant pas aux activités agro-pastorales nous l'avons dit, tandis que Nice proche du modèle méditerranéen alvéolaire défini pour le XVIe siècle[58], n'était demeurée liée aux intérêts de sa Capitale que par l'ancienne route du sel plus tard baptisée de Turin, avant le tourisme et le goût du patrimonial qui s'exprima notamment dans la peinture de paysage[59] et la rédaction de guides de promenades[60]. Le fameux enclavement, qui rendit le pays immobile, autour duquel se fonde l'analyse classique de l'Histoire de Nice dans le premier XIXe siècle[61] est donc un faux-semblant dans la mesure au contraire où c'est la conjoncture piémontaise puis internationale qui provoqua un changement que l'on peut dater de 1832 et qui détermina les louvoiements des élites à partir des événements de 1848.

Le retour de la question nationale moderne de 1848 au rattachement de 1860 mérite une étude minutieuse à l'occasion de laquelle la presse eut à la fois un rôle créateur d'une opinion publique et fut révélatrice d'une situation qui échappa de loin à la détermination de celle-ci. En pleine fièvre libérale dans la péninsule italique dans laquelle, tant dans le royaume des Deux-Siciles de Ferdinand II que dans les Etats pontificaux de Pie IX, la Toscane de Léopold II, le royaume de Sardaigne enfin, sont annoncés un régime représentatif, des élections locales et la

---

[53] José Gentil Da Silva, « Les voies de l'Europe : ferments régionaux et sollicitations lointaines. A propos des nations alpines », dans *Wirtschaft des alpinen Raums im 17 Jahrhundert* (dir.) Louis Carlen, Gabriel Imboden, Brig, 1988, pp. 44-45.

[54] Thierry Couzin, *Originalité en politique*, *op. cit*., pp. 103-105.

[55] Thierry Couzin, « L'initiative de l'Etat… », *op. cit,* pp.64-65 ; *Originalité en politique*, *op. cit*., pp. 164-167.

[56] Henri Costamagna, Jean-Baptiste Pisano, « La politique du *Consiglio d'Ornato* et ses réalisations », dans *Recherches Régionales,* 2001, 158, pp. 117-125.

[57] Thierry Couzin, *Originalité en politique, op. cit*., pp. 102-104.

[58] Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, pp. 253-322

[59] Sylvain Amic, « Variations sur le motif. Création et diffusion des points de vue dans la peinture de paysage à Nice au XIXème siècle », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit*., pp. 211-217.

[60] *L'indicateur Niçois pour l'année 1845 précédé de l'Almanach de la division*, Nice, 1845.

[61] Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos… », *op. cit*.

liberté de la presse, paraît le prospectus diffusé à la fin de l'année 1847 du quotidien niçois *L'Echo des Alpes-Maritimes* sous la direction d'Auguste Carlone, mais qui comprend également dans son comité éditorial l'ingénieur Victor Juge et le banquier Jules Avigdor, le futur quotidien présente un programme conforme à la position du roi Charles-Albert[62]. Mais à compter de la publication du premier numéro le 16 janvier 1848 le journal va se faire l'interprète des intérêts locaux tant dans le cadre de l'Etat savoisien qu'à l'échelle internationale. Le journal craint d'abord la guerre civile et l'examen des alliances possibles le pousse vers l'exemple de la Suisse aux marges du royaume de Sardaigne et déjà pacifiée après la lutte du Sonderbund. Après l'enthousiasme que provoqua l'annonce de la Constitution, Auguste Carlone s'inquiète du renouvellement du personnel politique local à la vue de l'influence néfaste des jésuites, et du problème de la langue dans le futur parlement favorable quant à lui au bilinguisme[63]. Cette dernière revendication, commune au savoyard *Courrier des Alpes*, peut être considérée comme l'acceptation de la modernité étatique dans un cadre non-national[64].

Depuis lors la fin du second conflit mondial a établi un consensus entre nation et langue venu de l'expérience révolutionnaire française auquel se tient l'actuel projet de Constitution européenne puisqu'il prévoit par l'article III-433 que le Conseil adopte à l'unanimité un règlement européen fixant le régime linguistique des institutions de l'Union, sans préjudice du statut de la Cour de justice de l'Union européenne, cette dernière supervisant l'harmonie institutionnelle ne stipulant rien sur le plan linguistique, le choix d'une seule langue supranationale, l'anglais, vise à trancher le problème des revendications éventuellement légitimes des autres Etats européens en faveur de l'idiome officiel de l'Organisation des Nations Unies. Cette comparaison est moins équivoque qu'il n'y paraît si on considère que le traité est l'outil traditionnel du droit international tandis que la Constitution est l'acte par lequel une communauté politique, peuple ou nation, se dote de valeurs et de règles juridiques par le biais du suffrage universel selon la définition même de la démocratie représentative. Or ce n'est pas le cas du projet de Constitution européenne puisqu'il prévoit après l'organisation d'une élection suivant un mode de scrutin laissé au choix de chaque Etat, que les représentants forment une sorte de collège de super électeurs chargés de nommer des délégués responsables de l'aménagement du traité[65].

La leçon de cette parenthèse c'est que la réalité de l'Union européenne et l'Europe des historiens entretiennent un lien ambiguë, la norme communautaire s'efforçant de suivre l'évolution de la société à partir des suffrages exprimés à l'intérieur de chaque Etat tandis que les travaux d'historiens sur l'Europe sont perpétuellement en quête de la construction de modèles d'interprétations comparatistes de système juridique[66] ou bien des origines démocratiques de ces mêmes organismes[67]. Le lieu de rencontre entre le retentissement médiatique et son historicité peut se trouver dans le rapport qu'entretient le citoyen avec l'actualité politique. La tâche qui lui revient est alors de faire émerger avec la distance propre à sa connaissance du passé ce qui dans le présent mérite d'être souligné comme événement. Dans l'étude des sociétés où l'opinion publique joue un rôle majeur l'historien en quête de la redéfinition de son identité de contemporanéiste face au défi causé par la multiplicité des moyens de communication et l'accélération de la circulation des nouvelles devient alors nécessairement un acteur engagé dans la sélection de l'information[68]. Cette définition, qui tend à attribuer à cette spécialité, pourtant

---

[62] Michel Bottin, « Le Roi, la Constituion, l'Unité. Les événements de 1848 vus par *l'Echo des Alpes-Maritimes* », dans *Nice-Historique* , 1997, 1, pp. 3-4.
[63] Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone… », *op. cit*.
[64] Thierry Couzin, *Originalité en politique*, *op. cit*., pp. 104-105 et 201-205.
[65] Anne-Cécile Robert, « Coup d'Etat idéologique en Europe », dans *Le Monde Diplomatique*, 2004, 608, p. 8.
[66] Gunther Teubner, « Pour une épistémologie constructiviste du droit », dans *Annales E.S.C.,* 1992, 6.
[67] Giogio Sola, « Classe dominante, classe politica ed *élites* », dans *Il pensiero politico. Rivista di Storia delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 3, pp. 464-484.
[68] Pierre Nora, « Le retour de l'événement », dans *Faire de l'histoire. I. Nouveaux problèmes*, (dir.) Jacques Le Goff, Pierre Nora, Paris, 1974, pp. 285-308.

seulement issue de 1789, un rôle dans les sciences de la communication et à ses débats, propre aux sociétés développées,[69] est cependant discutable dans la mesure où elle fait peu de place aux institutions et associations multiples dont la communauté scientifique se nourrit dans un esprit de partenariat attaché à la toute aussi récente recherche aux niveaux interrégionaux ou internationaux des origines de l'Europe qui, il est vrai, se heurte à son tour à l'écueil de la quête de la référence première qui peut aussi bien par des chemins moderne qu'ancien mener à Rome[70].

S'agissant de l'étude d'un média comme la presse niçoise en 1848 il a donc fallu procéder au croisement de ces deux tendances en choisissant les extraits qui nous semblaient être les plus révélateurs de la période. Débordé par les flambées des mouvements démocratiques en Lombardie et en Vénétie, Carlone souhaite l'intervention militaire des Piémontais vers une unification sous l'égide du roi de Sardaigne. Jusqu'à la défaite des Sardes contre les troupes autrichiennes commandées par Radetsky à Custozza le 25 juillet 1848 les articles d'Auguste Carlone exprimèrent ainsi une opinion changeante, tiraillée par la rapidité des nouvelles contradictoires qui arrivaient de toute l'Europe. Dès lors ce sont les intérêts locaux qui prédominèrent avec la question de la nature du lien d'appartenance à la Maison de Savoie induites par les projets de chemins de fer entre Turin et Gênes, soit une exclusion de la modernité économique[71]. De l'inquiétude latente Carlone va se mettre à la tête de la protestation ouverte lors de l'événement que représenta pour le pays niçois la suppression officielle du port franc en 1851. D'une part le journal change de nom pour s'appeler *L'Avenir de Nice*. D'autre part il rédige une affiche placardée sur les portes de la cité intitulée « A la nation, aux chambres, au roi » dans laquelle il expose l'argumentation d'un point de vue clairement différent de sa position par rapport à 1848. La nationalité prend son sens moderne à propos de Nice par l'emploi du terme « peuple ». Celle-ci est basée sur l'histoire et la géographie ce qui permettait d'élaborer aux yeux d'un homme du XIXe siècle un lien entre sa particularité et une théorie du contrat d'association économique librement consenti qui rattachait le Comté à la Maison de Savoie depuis la dédition de 1388. Le destin commun avec l'Italie disparaît au profit d'une revendication séparatiste qu'Auguste Carlone fait reposer sur une tradition médiévale inventée puisque les franchises du port ne dataient que du XVIIe siècle[72]. La question nationale italienne posée par l'Etat savoisien en 1848 est en quelque sorte retournée dans le pays niçois en faveur de l'irruption plus ancienne de la nation française en 1792. Ce rattachement se fait même antique lorsqu'Auguste Carlone devient historien dans un texte intitulé « Du municipalisme dans l'ancien comté de Nice » rédigé en 1861 soit un an après le plébiscite qui rattacha le pays à la France. Et le moins que l'on puisse dire c'est que cet acteur influent qui il y a peu louait les initiatives de Charles-Albert n'est pas tendre avec la longue période de domination des Savoie accusée d'avoir fait entrer Nice dans les siècles obscurs de la féodalité. Auparavant le municipalisme hérité tant de l'ancienne cité massaliote que du républicanisme des villes d'Italie aurait contraint les envahisseurs venus d'Espagne ou de Provence à acheter son obéissance par la concession de privilèges. Au fil du discours Auguste Carlone reprend la question de l'identité collective par la langue qu'il avait déjà soulevée dans la presse en 1848. Pour lui l'idiome niçois est d'origine provençal et sa transformation pour les besoins de la juridiction et de l'administration des princes n'eût même pas l'éclat de la langue italienne de Dante ou du Pape puisqu'elle demeura piémontaise. Sa prétention à la scientificité rendit en somme pour lui inexorable la marche de la « nation » niçoise vers la « grande nation » française[73]. Bref, dès le lendemain du retour du pays dans le

[69] Michaël Bühler, « Schémas d'études et modèles de communication », dans *Communication et langages*, 1974, 24, pp. 32-43.
[70] Philippe Boutry, « Rome, capitale de l'Europe ? », dans *Penser les frontières de l'Europe*, *op. cit.*, pp. 197-214.
[71] Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone… », *op. cit.*
[72] *Ibid.*
[73] *Ibid.*

département des Alpes-Maritimes la messe est dite pour le parti français. Commence alors une autre histoire semée d'embûches, celle de l'intégration de la population du pays légal au pays réel de l'Etat français.

● L'intégration de la région dans la République (1861-1944)

A notre connaissance il n'existe pas d'étude exhaustive embrassant l 'ensemble de cette période. Elle n'en possède pas moins une cohérence dont témoigne une bibliographie abondante mais éparse. Nous essayerons donc de regrouper cette documentation pour la mettre au service de la problématique proposée ici en liant les domaines intimement liés du politique, de l'économique et du social, soit en regroupant des recherches spécialisées qui s'attachent le plus souvent à l'un ou l'autre de ces aspects.

Par le biais de la conscription le pays niçois fut associé à la guerre franco-prussienne de 1870 une dizaine d'années à peine après son entrée dans le cadre de l'Etat français. Au lendemain de la défaite de Sedan le 2 septembre 1870 les clivages politiques locaux furent de nouveau relancés autour du thème de l'existence d'un sentiment national. Dès le 13 septembre, le maire François Malausséna démissionnait, l'état de siège était proclamé et de nouvelles élections organisées dans une opinion régionale emprunte au doute après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Le journal favorable à l'insertion du pays dans l'Etat italien de Joseph André, « *Il Pensiero di Nizza* », nourrissait un courant séparatiste qui causa des troubles de rue en février 1871. Trois candidats de cette mouvance dont Joseph Garibaldi furent élus. Alfred Borriglione y appartenait jusqu'à son exil forcé à Gênes puis à Florence. De retour à Nice il adopta une autre attitude plus conciliante qui lui permit d'être élu député à une écrasante majorité de voix à l'assemblée nationale en 1876 à Paris dans le groupe de Gambetta. En ces débuts de la IIIème République, appuyé sur son journal *Le Petit Niçois*, Alfred Borriglione se rendit ensuite maître de la municipalité le 6 janvier 1878[74]. Réputé fin connaisseur des réalités locales il sut organiser à Nice en 1883-1884 une exposition internationale afin de stimuler ses activités dans le domaine de l'urbanisme et du commerce en attirant l'espace de quelques mois une foule de visiteurs[75]. Cependant l'intégration de la population se déroula également dans le cadre national d'une pédagogie du local dans l'institution scolaire. Son manuel de base fut le *Tour de France par deux enfants* rédigé en 1878 exaltant à chacune de leur halte les valeurs généralisées présentées comme traditionnelles de la France de l'artisanat et de la ruralité propre à chaque « petite patrie », terme surabondamment utilisé sous la IIIème République comme un niveau intermédiaire permettant le lien entre la famille et la société[76].

Cette dualité s'exprime jusqu'à la veille de 1914 dans le discours des députés locaux dont le discours a été étudié : Borriglione, Bischoffsheim, David, Raiberti, A. Malausséna, Poulan, Lairolle et Donadeï. Ceux-ci se présentent en effet à l'égard des Niçois comme les défenseurs de leur identité et de leurs intérêts tandis qu'à Paris ils renvoient l'image de garants de la fidélité de Nice envers la France[77]. La spécificité de la rhétorique politique repose sur deux aspects antagonistes. D'une part la revendication du particularisme local est revendiquée par les parlementaires sous la forme d'une origine allogène qui serait nécessaire pour représenter les aspirations autonomistes des populations. D'autre part le constat amer d'un isolement imposé par la faiblesse des communications avec la France et l'Italie résultant de la non reconnaissance de la position frontalière du département et au sous développement d'une agriculture fondée sur

[74] Paul Isoart, « Borriglione, le barbet rallié », dans *Nice-Historique*, 2003, 1, pp. 11-13.
[75] Jacques Gastaldi, « Une réalisation d'Alfred Borriglione. L'Exposition internationale de Nice 1883-1884 », dans *Nice-Historique*, *op. cit*., pp. 14-49.
[76] Anne-Marie Thiesse, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, 1997, pp. 7-9.
[77] Marc Ortolani, « La représentation de Nice et de son Comté dans le discours des députés locaux (1881-1914) », dans du *Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit*., pp. 71-72.

l'oléiculture qui serait un facteur d'émigration. Quant à l'attachement du pays à la France le discours des députés niçois s'articule sur le thème de l'intégration à la fois politique et économique à la République. Ainsi sont ravivés les souvenirs de l'acceptation volontaire et massive du plébiscite de 1860 ainsi que celui des figures locales qui se sont illustrées par leur patriotisme, Masséna, Gambetta ou Garibaldi. Du point de vue de l'économie l'accent est d'abord mis sur les bienfaits que procurerait l'installation d'un réseau de chemin de fer pour désenclaver les zones montagneuses, ainsi de la ligne de Nice à Sospel. Mais ces intérêts rejoignirent les considérations stratégiques qui présidèrent à la construction de la ligne Nice-Digne. Ensuite c'est sur le tourisme hivernal que les députés entendirent miser et à cet effet répondre à deux conditions : la sécurité et la salubrité de la ville de Nice[78].

Ce particularisme du pays niçois doit être tempéré à l'échelon national car il n'échappa pas avant et après la guerre de 1914 au développement du régionalisme en France autour de la mouvance que constitua la Fédération Régionaliste Française fondée en 1900 par Jean Charles-Brun qui en rédigea en quelque sorte le manifeste en 1911[79], et se posa notamment la question de son appartenance au mouvement du Félibridge provençal mené par Frédéric Mistral. C'est dans ce courant d'ampleur qui courut jusqu'au début du gouvernement de Vichy que le pays niçois fut pensé non plus en terme d'ancien Comté mais de région. Déjà donc sous la IIIème République une loi de 1898 avait initié le regroupement économique par région à l'aide du réseau des chambres de commerce mais la réalisation de ce projet s'était heurté localement aux conflits d'intérêts entre Nice et Marseille. C'est en fait la première guerre mondiale qui va ici concrétiser un régionalisme économique occultant la spécificité de Nice et du département des Alpes-Maritimes par le biais d'une décision militaire en 1915 afin de pallier aux carences de la consommation des ménages et de la grande industrie. Le Sud-Est constitue la XVe région dont le siège est à Marseille divisée en sous-comités, dont font partie les Alpes-Maritimes et qui n'ont qu'une autorité consultative. Dans ce contexte les divergences apparurent essentiellement à propos de revendications sur les commodités de transport de matière première comme le charbon et conduisirent à des projets plus vastes entre 1917 et 1919 liés également aux communications mais reposant sur l'usage commercial des particularités d'ordre historique et géographique de rattachement administratif de Nice à l'arc alpin plutôt qu'à la Provence[80]. Cette première régionalisation économique fut reprise plus de vingt ans après par le gouvernement de Vichy. Elle aboutit alors à des revendications politiques de la part des édiles de Nice Léon Baréty et Jean Médecin dans le cadre plus vaste de la réorganisation administrative du territoire proposé par la commission des provinces nommée par le Conseil National, gouvernement du chef de l'Etat Philippe Pétain, en 1941. Cette commission placée sous la direction du ministre Lucien Romier comprenait des personnalités venant d'horizons divers, André Siegfried de l'Institut, le recteur grenoblois Blanchard, et des provençaux Antoine Bourde, président de la Chambre de Commerce de Marseille et Jean Charles-Brun, régionaliste de longue date, se réunit pour statuer sur les différents projets de découpage du territoire et la désignation d'un chef-lieu. Finalement cette réorganisation fondée sur une volonté de percevoir l'espace en terme d'efficacité ne se fit pas et seuls émergeront les préfets de région, les Alpes-Maritimes dépendant de celui de Marseille[81]. Entre temps à la faveur de la paix retrouvée, dans les années 1920, des radicaux français comme Léon Bourgeois, Edouard Herriot et Aristide Briant avaient élaboré des projets juridiques d'entente européenne mais qui s'étaient heurtés à la fois aux logiques nationales des Etats et à

[78] Marc Ortolani, *Ibid*., pp. 73-83.
[79] Jean Charles-Brun, *op. cit*., pp. 61-345.
[80] Olivier Vernier, « La région de Nice (1898-1941) : de l 'espace économique contesté à la province administrative escamotée », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit*., pp. 90-93.
[81] *Ibid*., pp. 94-97.

l'internationalisme Wilsonien de la Société des Nations[82] pour laquelle le régionaliste décidément hors norme Jean Charles-Brun avait œuvré[83].

Au bout du compte, il apparaît que durant cette période le pays niçois témoigna d'une force d'adaptation à l'égard du gouvernement central teintée d'un attachement aux réalités locales qui font se mouvoir ses élites autour de la problématique frontalière. Après la Libération c'est d'abord à l'unisson de l'espace national que vont se retrouver les forces vives du pays avant que les développements de l'Union Européenne ne viennent réactualiser la régionalisation.

● Du cadre départemental au défi européen (1945-2004)

Les années de la reconstruction sont marquées dans le cadre du département des Alpes-Maritimes par deux tendances majeures. D'une part, du point de vue culturel, ces années sont marquées dans le département par l'intense activité de l'action catholique qui avait été définie par Pie XI avant la guerre, un apostolat laïc dépendant du Pape et soumis localement à l'évêque du diocèse. En l'occurrence Monseigneur Paul Rémond patronna avec enthousiasme la création des Jeunesse Ouvrière Chrétienne et Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine afin de s'opposer aux percées du communisme façonné par le modèle soviétique[84]. Cependant dès les années soixante et soixante-dix, après le concile de Vatican II, les mouvements catholiques ne suffisent plus pour exprimer le primat du christianisme dans le département puisque l'évolution de ceux-ci indique une tentative d'adaptation au temps présent. C'est qu'ils s'engagèrent sur le plan politique et social et vinrent s'insérer dans le tissu syndical puis dans le milieu étudiant au détriment de leur obéissance à la hiérarchie ecclésiastique. Ainsi en 1975 celle-ci dut se résoudre à mettre un terme au mandat qui les liaient au profit de la mission pédagogique sur laquelle l'évêque de Nice Monseigneur Mouisset entendit relancer l'apostolat précipitant ainsi son déclin institutionnel sans préjuger du maintien de l'attachement de ses membres au catholicisme.

D'autre part, en ce qui concerne l'aspect économique, avec l'instauration d'un nouvel ordre international pacifié les Alpes-Maritimes vont retrouver la primauté d'une activité hôtelière qui se situe cependant en discontinuité par rapport au tourisme d'hiver conformément aux nouvelles directives législatives concernant la généralisation du temps libre aux couches populaires de la société française avec la loi sur les 40 heures hebdomadaires. Cette nouvelle clientèle dans les établissements hôteliers essentiellement situés sur le littoral va provoquer l'évolution de la notion de service ; d'un état d'esprit domestique, le personnel va glisser à une conscience de salarié d'entreprise dès le début des années cinquante. Mais c'est surtout avec les événements de 1968 que le basculement eut lieu, les employés de la restauration étant emportés par la vague des revendications et des accords sociaux qui en découlèrent. Ces mutations laissent cependant le personnel hôtelier de la Côte d'Azur en plein paradoxe. D'une part la législation tend à réduire le nombre d'heures de travail du personnel, mais par ailleurs la clientèle exige des heures d'ouverture toujours plus longues. Travaillant en relation avec des agences de voyages l'industrie du tourisme s'adapte désormais aux nouvelles technologies qu'exigent l'accélération des moyens de transports, le recours systématique à la publicité et la stricte planification de séjours. L'accueil n'est plus seulement réservé au tourisme populaire estival issu de l'après-guerre mais aussi à une clientèle hors saison attirée par les congrès ou autres manifestations locales d'ampleur internationale[85].

---

[82] Antoine Vauchez, Guillaume Sacriste, « L'Europe des juristes », dans *Penser les frontières de l'Europe*, *op. cit.*, pp. 137-158.

[83] Julian Wright, « Charles-Brun et l'idée du régionalisme : réalisme et réconciliation », dans Jean Charles-Brun, *Le Régionalisme*, *op. cit.* pp. 45-60.

[84] Philippe Wozelka, « L'Action catholique dans le diocèse de Nice de 1945 à 1984 », dans *Recherches Régionales*, 2000, 155, pp. 49-73.

[85] Pierre Gouirand, « Histoire du temps de travail dans l'hôtellerie dans les Alpes-Maritimes de 1950 à 1980 », dans *Recherches Régionales*, 2001, 159, pp. 24-26.

Le département des Alpes-Maritimes ne prit sa dimension définitive qu'après les réajustements de frontières qui eurent lieu en 1947 et rattachèrent les communes de La Brigue et Tende ainsi que les territoires de chasse du roi d'Italie occupant le versant sud du massif du Mercantour répartis entre les communes d'Isola, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur sur Tinée, Belvédère et Valdeblore. Misant sur la coopération intercommunale la loi de 1995 votée en 1999 sur l'aménagement du territoire proposait la création de pays afin de mieux équilibrer les points faibles de cet espace, essentiellement les territoires ruraux en déclin, et les zones littorales dégradées. Avec un million d'habitants ce schéma directeur entendit corriger la forte inégalité dans la distribution de la population : en 1990, 97, 6 % des habitants vivaient sur les 27, 3 % du territoire littoral ou à proximité, tandis que les 2,4 % restant résidaient sur 72,7 % de l'espace comprenant le moyen et le haut pays. Ainsi les caractéristiques de l'espace support marqué par une histoire naturelle, géologique, tectonique, géomorphologique et bioclimatique particulière interfèrent avec l'histoire des hommes, peuplement, économie, géopolitique, pour donner à ce territoire départemental récent une certaine originalité et une grande complexité. Cette spécificité constitue un enjeu actuel avec le débat sur la construction de régions européennes. L'analyse prospective autorise à envisager un débordement de cet espace vers Imperia en Italie à l'est et vers le département du Var jusqu'à Fréjus-Saint-Raphaël voire au Golfe de Saint-Tropez à l'ouest[86].

Sur ce dernier point transfrontalier cette perspective rejoint les préoccupations d'harmonisation juridique contenues dans l'actuel projet de Traité constitutionnel. Celui-ci pour l'instant ne propose à la ratification des peuples que des dispositions sur l'orientation politique commune en la matière. Ainsi l'art.III-265 prévoit que les Etats membres assurent l'absence de tout contrôle des personnes, quelle que soit leur nationalité, lorsqu'elles franchissent les frontières internes de l'Union. Mais pour le moment ce souhait se heurte au droit international en vigueur car cet article n'affecte pas la compétence des Etats membres concernant la délimitation géographique de leurs frontières. Par conséquent il existe jusqu'à plus ample avancée un obstacle à la réalisation d'Euro-régions qui tient à un vide juridique du droit propre à la Communauté européenne. Cette opposition proprement aporétique ne doit pas nous surprendre puisque l'institution aussi bien que son fonctionnement appartiennent aux cadres sociaux de la durée et les protègent[87]. A l'historien de s'en débrouiller en ne conformant pas ses outils aux catégories préétablies par le droit. Compte tenu des problèmes propres auxquels s'est heurtée la centralisation dans leurs pays il n'est peut-être pas étonnant que ce soit des chercheurs allemands et italiens qui aient proposé une alternative capable de réduire la question de la création de régions frontalières par la régionalisation généralisée dans une Europe Confédérale que le point de vue français à bien du mal à envisager. Elle serait ainsi dépassée par la perspective fédérale selon laquelle l'Union Européenne pourrait évoluer en reléguant la problématique de l'identité issue de la formation des Etats nationaux du XIXe siècle à celle concernant les limites de la citoyenneté qui bénéficiant d'un discours universaliste des droits dans la lignée du cosmopolitisme de la fin du XVIIIe siècle sur une appartenance dilatée aux dimensions du monde laisserait pensable un espace politique caractérisé par la pluralité des loyalismes[88].

Au bout du compte il est difficile de conclure sur cette étude que d'aucuns pourront juger mal construite ou obscure puisqu'elle a tenté de relever le défi du mimétisme narratif de la science historique avec son matériau[89] en s'appuyant sur une série de modèles aptes à interpréter

---

[86] Andrée Dagorne, Jean-Yves Ottavi, « Gestion des hommes et/ou des hectares… », *op. cit*.

[87] José Gentil Da Silva, *Lexique, temps, histoire. Etude méthodologique de la matière historique d'un témoignage sur Utopia : les actes du notaire-chancelier Giovanni Batista Aliprandi 1625-1635*, Thèse dactylo., Paris, 1970, p. 174.

[88] Piero Costa, «La cittadinanza europea : diritti, identità, confini », dans *Un popolo per l'Europa unita. Fra dibattito storico e nuove prospettive teoriche e politiche,* (a cura di) Corrado Malandrino, Firenze, 2004, pp. 79-95.

[89] Paul Ricoeur, *Temps et récit. 1. L'intrigue et le récit historique*, Paris, 1983, pp. 105-162.

hors de ce cercle herméneutique de la temporalité le caractère à la fois juridique et contemporain de notre documentation. Par conséquent cette recherche n'a pas vocation à la clôture sur soi mais vise plutôt à susciter une sorte de dynamique d'interrogations successives qui plus qu'à une bibliographie forcément lacunaire tiennent plutôt aux incertitudes sur l'orientation politique de la Constitution européenne qui demeura le fil conducteur de l'enquête. En effet, notre volonté d'accorder le passé avec le présent et le futur fut rendue nécessaire par la complexité de notre problématique dont l'ambition a été constamment de relier le triple point de vue de la petite patrie, de l'Etat-nation, et des relations internationales. A cet égard les Alpes-Maritimes ont pu apparaître comme un excellent laboratoire des questions concernant la citoyenneté dans les zones de frontières parce qu'il est légitime d'articuler notre périodisation de façon thématique comme le produit des trois modes de prise de conscience qui ne cessèrent de s'entremêler : niçoise, française, européenne.

Notre insistance sur la première partie est parfaitement justifiée car elle constitue un point de départ, l'élément déclencheur de l'entrée dans la nation moderne sur le modèle de la Révolution française avec ses contradictions entre ses partisans et ceux qui au nom d'une certaine tradition du passé ne voulurent pas faire table rase. Cette fameuse tradition nous est apparut duale : catholique elle nourrit une méfiance vis-à-vis de ce qui vient perturber l'ordre ancien, urbaine elle se montre accueillante à l'égard de l'étranger. L'élément contre-révolutionnaire et l'aspect pré-révolutionnaire recouvrent finalement un rapport instable entre résidents et voyageurs. La citoyenneté nouvelle de 1792 doit s'accommoder de cet héritage et c'est à son contact que jusqu'au plébiscite de 1860 les acteurs locaux de l'Histoire se montrèrent hésitants quant à leur sentiment d'appartenance. Le pragmatisme si souvent invoqué y est dicté par les événements externes plus que par une indécision qui serait le signe de la perte d'une identité collective propre. La quête de celle-ci dont l'Europe qui se construit a relancé la problématique est justement le fruit des confrontations dont l'origine vient du XIXe siècle. Cette spécificité servit dans la période suivante à rassembler la population autour de représentants issus du suffrage républicain qui par conséquent tendirent à reproduire et à la fois à refléter le rapport entre des revendications volontiers particularistes et la volonté de cette France qui voulait faire du régionalisme une affaire nationale. Au lendemain de la seconde guerre mondiale les Alpes-Maritimes vont retrouver deux constantes de son histoire : l'empreinte du catholicisme et l'hôtelerie. Cette troisième période aurait mérité de plus amples développements notamment sur l'impact des guerres coloniales et de l'immigration française et maghrébine qui s'en suivit. La capacité d'absorption de populations cette fois non frontalières donna un tour nouveau à deux phénomènes : l'identité culturelle au contact de l'arrivée massive des pieds-noirs, la citoyenneté pour faire face à l'afflux d'étrangers. Ce nouveau problème ne fut pas spécifique aux Alpes-Maritimes mais ce fut là l'occasion d'une adaptation au vieux modèle méditerranéen de type alvéolaire. L'emploi en effet se calqua sur l'inégal développement du département et les nouveaux venus s'installèrent sur le littoral dans les activités tertiaires qui reprirent de la vigueur après la Libération. Ces événements perturbèrent le maintien d'un particularisme que nous avons présenté schématiquement comme défini par deux tendances majeures le regain de l'apostolat laïc et du tourisme en ce qu'ils compliquèrent singulièrement le redressement des traits pré-révolutionnaires de l'ancien Comté de Nice en venant relancer la question nationale posée en 1792.

Aujourd'hui le débat interne sur l'intégration ethnique en France participe encore aux multiples clivages des citoyens comme de leurs représentants devant la progression de l'idée européenne. Pourtant les éléments symboliques de celle-ci propre à la nation, la monnaie, le drapeau, l'hymne existent, reste le passé commun sur lequel fonder un peuple. Nous avons essayé ici de voir par l'exemple du pays niçois que l'histoire des régions frontalières peut aider à cette réflexion. Plus généralement ce type de recherche a remis au goût du jour la question de l'identité. Il est ainsi symptomatique que celui que l'on attendait le moins sur ce terrain, Fernand

Braudel, termina son parcours sur une œuvre malheureusement inachevée. Dans un style qui lui fut propre dans le premier volume de son livre il multiplia des formules fortes. Ainsi à propos de la frontière, mot qui apparut au XIVème siècle pour désigner étymologiquement deux adversaires qui s'opposent font contre front : « Etre logé, c'est commencer d'être » ou encore « Les Etats agissent, en vérité, comme les individus. Chaque homme s'obstine à délimiter son chez soi, comme tout animal libre défend la propriété de ce qu'il considère comme son territoire » enfin « Il y a un peu plus de trente ans que les frontières de Yalta ont été tracées dans la chair de l'Europe. Il faudra un bon siècle de recul pour s'assurer de leur durée éventuelle »[90]. Ces analogies entre le corps vivant et la géopolitique, ailleurs explicitée[91], indiquent comment l'histoire a pu s'approprier certains apports de la psychanalyse comme d'autres « humanités » au cœur de la création d'une Maison des Sciences de l'Homme à Paris[92].

Considérant le pays niçois notre approche de la frontière diverge pourtant de ce vieux maître en ce qui concerne la place à accorder au traité de Verdun de 843. En effet il voit dans celui-ci la matrice durable de l'espace français et de la Germanie mais qualifie d'absurde et éphémère la Lotharingie qui pourtant fut une tentation récurrente de nombre de princes à commencer par ceux de Savoie jusqu'à leur décisif tournant italien de 1848[93]. Décidément l'Europe n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre.

---

[90] Fernand Braudel, *L'identité de la France*, *op. cit*., pp. 279-282.
[91] José Gil, *Métamorphoses du corps,* Paris, 1985, pp. 7-293.
[92] Fernand Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, pp. 85-96.
[93] Fernand Braudel, *L'identité de la France*, *op. cit*., pp. 282-284 ; Thierry Couzin, *Originalité en politique*, *op. cit*., p. 116.